



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom commercial ou désignation du mélange</b>	CN621Series
<b>No. d'enregistrement</b>	N/A
<b>Synonymes</b>	Aucun(e).
<b>Date de publication</b>	08-Juin-2013
<b>Numéro de version</b>	03
<b>Date de révision</b>	15-Oct-2013
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	30-Sept-2013

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Impression jet d'encre
<b>Utilisations déconseillées</b>	Aucun.
<b>Identification de la société</b>	Hewlett Packard Belgium B.V.B.A./S.P.R.L Luchtschipstraat 1, Rue de l'Aéronef 1140 Brussel/Bruxelles België/Belgique Téléphone 32 2 729 71 11
	Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 070 245 245

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

<b>Examen d'Urgence</b>	Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.
<b>Résumé des dangers</b>	
<b>Dangers physiques</b>	Pas de classification pour les dangers physiques.
<b>Dangers pour la santé humaine</b>	Non classé comme présentant un risque pour la santé.
<b>Dangers pour l'Environnement</b>	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
<b>Dangers spécifiques</b>	Non disponible.
<b>Symptômes principaux</b>	Non disponible.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

<b>Contient :</b>	Cycloamide, Eau, Noir de carbone, pyrrolidone-2
<b>Phrase(s) R</b>	Non disponible.
<b>Phrase(s) S</b>	
S24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
<b>Numéro d'autorisation</b>	Non disponible.
<b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b>	Sans objet.

## 2.3. Autres dangers

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérogène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérogène. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	> 70	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP:</b> -				
pyrrolidone-2	<15	616-45-5 210-483-1	-	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> Xi;R36				
	<b>CLP:</b> Eye Irrit. 2;H319				
Cycloamide	<10	Propriétaire 248-052-5	-	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP:</b> -				
Noir de carbone	<5	1333-86-4 215-609-9	-	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP:</b> -				

#### Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse. Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements. Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

---

## SECTION 4: Premiers secours

#### Informations générales

Non disponible.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différends

Non disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

No notes to physicians.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** Non disponible.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Non disponible.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-sauveteurs** Porter l'équipement personnel de protection approprié.

**Pour les sauveteurs** Non disponible.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

**6.4. Référence à d'autres sections** Non disponible.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponible.

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

La Belgique. Valeurs limites d'exposition		
Composants	Type	Valeur
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	VME	3.5 mg/m <sup>3</sup>

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Non disponible.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Non disponible.

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)** Non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Utiliser dans une zone correctement ventilée.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non disponible.
<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	Non disponible.
- <b>Divers</b>	Non disponible.
<b>Protection respiratoire</b>	Non disponible.
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Formule</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	7.5 - 9
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 110.00 ° C (> 230.00 ° F) Pensky-Martens Closed Cup
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>COV (% en poids)</b>	< 130.2 g/L

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Non disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produira pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Non disponible.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Non disponible.
-------------------------------	-----------------

## Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Non disponible.
<b>Inhalation</b>	Non disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Non disponible.
<b>Contact avec les yeux</b>	Non disponible.
<b>Symptômes</b>	Non disponible.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Oral(e)</i>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Oral(e)</i>		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Non disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non disponible.	
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Non disponible.	
<b>Caractère cancérogène</b>	Le noir de carbone est classé comme cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture.	

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
<b>Toxicité reproductive</b>	Non disponible.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Non disponible.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Non disponible.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

## SECTION 12: Informations écologiques

**Toxicité en milieu aquatique** Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

**12.1. Toxicité** Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacé	CE50 Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.	

<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	
pyrrolidone-2	-0.85
<b>Coefficient de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Non disponible.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduaires</b>	Non disponible.
<b>Emballage contaminé</b>	Non disponible.
<b>Code des déchets UE</b>	Non disponible.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	<p>Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau.</p> <p>Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.</p> <p>Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.</p> <p>Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <a href="http://www.hp.com/recycle">http://www.hp.com/recycle</a>.</p>

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

### RID

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

### ADN

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

### IATA

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

### IMDG

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

**Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

**Autres règlements de l'UE**

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Non réglementé.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

Non réglementé.

**Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Réglementations nationales**

Non disponible.

**Informations sur la réglementation**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non disponible.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Références**

Non disponible.

**Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15**

R36 Irritant pour les yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Consigne(s) de sécurité**

S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Informations relatives à la révision**

Composition/Renseignements sur les ingrédients: Composés formés potentiels

**Informations de formation**

Non disponible.

**Clause de non responsabilité**

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Élaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

**Informations relatives au fabricant**

Hewlett-Packard Company  
3000 Hanover Street  
Palo Alto, California 94304-1112 US  
(Ligne directe) 1-503-494-7199  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland Open Cup
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixivation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils